

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**
2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62

☎ 02.96.31.69.08

mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 NOVEMBRE 2020

PRESENTS : M. Eric MOISAN, Maire, M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, M. Laurent TRONEL, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Adjoint, M. Jacky GILLET, M. Robert LEBLANC, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, Mme Adeline BRIVE, M. Cédric BOUGON, M. Alexis POIDEVIN, M. Philippe BERTRAND, M. Thierry LÉBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD
Mme Mauricette DIRR a donné pouvoir à M. Jean-Charles ORVEILLON
Mme Julie POUPART a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN
Mme Natacha CARRO a donné pouvoir à M. Patrick MENARD
Secrétaire de séance : M. Mickaël CARDIN

Date de la convocation et d'affichage : 13 novembre 2020

Objet de la Délibération
n°202011190139

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

- APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLU DE DOLO : REDUCTION DE LA LIMITE DE 15 M DE REcul PAR RAPPORT A LA RD 60

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-40 et suivants et L.153-45 et suivants ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 01 octobre 2020 prescrivant la modification simplifiée n°2 du PLU du secteur de Dolo ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 septembre 2020 définissant les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée ;

Vu les pièces du dossier du PLU de Dolo mises à disposition du public du 12 octobre au 12 novembre 2020 ;

Vu l'avis des Personnes Publiques Associées et notamment :

- De l'Agence Technique Départementale
- De la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne
- Du Pays de Saint-Brieuc
- De la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor
- De la Direction Régionale des Affaires Culturelles
- De l'Agence Régionale de Santé Bretagne
- De la Mission Régionale d'Autorité Environnementale

Considérant que le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme du secteur de Dolo mis à la disposition du public pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier et des observations du public n'a fait l'objet d'aucune remarque.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. Décide d'approuver les modifications apportées au projet du PLU
2. Décide d'approuver la modification n°2 du PLU telle qu'elle est annexée à la présente
3. Autorise Mr le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération
4. Indique que le dossier du PLU est tenu à disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture
5. Indique que conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Jugon Les Lacs-Commune Nouvelle durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département

La présente délibération, accompagnée du dossier de PLU approuvé, sera transmise en Préfecture au titre du contrôle de légalité

6. Indique que la présente délibération produira ses effets juridiques à compter de la réception par le Préfet et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (premier jour de l'affichage en mairie, insertion dans un journal)

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

